

Lexing lance un site visant à régler simplement votre succession numérique : Lexlegacy !



Nous proposons la consultation en ligne des membres de notre cabinet depuis de nombreuses années et depuis un an, [Lexcar.be](https://www.lexcar.be), un service de conseils juridiques et de représentation dédié à la circulation routière.

Le nouveau site [Lexlegacy.be](https://www.lexlegacy.be) vous permet de planifier votre succession numérique.

Tout se passe online ! Vous téléchargez un modèle de testament olographe simple et peu onéreux via une interface conviviale. Le paiement a également lieu par ce biais.

Si vous souhaitez personnaliser ou faire relire votre legs à titre particulier, nous vous répondons directement dans votre espace personnel sécurisé sur le site, de manière à assurer un suivi optimal de vos dernières volontés. Nous pouvons également assurer la publicité de votre testament et/ou être votre exécuteur testamentaire.

Le site comporte de nombreux conseils. Il est animé par une équipe pluridisciplinaire d'avocats en droit des successions et des technologies de l'information et des communications (belges et suisses (<https://www.lexlegacy.ch>), tous au bénéfice d'une expérience de plus de 20 ans. Ces praticiens confirmés apporteront un peu de sérénité à vos proches et familiers lors de votre mort numérique.

Alors, n'attendez pas, offrez à ceux que vous aimez un chemin marqué par vos intentions et demeurez ainsi l'architecte de la transmission de votre patrimoine numérique en nous rejoignant sur [Lexlegacy.be](https://www.lexlegacy.be) !

Image not found or type unknown

